

**Conditions de préinscription et d'engagement aux épreuves
du French Arabian Breeders' Challenge
du 27 octobre 2016 à Toulouse**

**Préinscription à vie pour les yearlings
(option réservée aux membres de l'AFAC) :
le **Lundi 30 novembre 2016** auprès de l'AFAC**

1 an	200 €
------	-------

1 Engagement

le **Lundi 29 août 2016 avant 10h30 auprès de France Galop**

les chevaux préinscrits à vie doivent obligatoirement être engagés (liste consultable sur www.afac-france.com ou contactez-nous)	gratuit
3 ans	800 €
4 ans et +	800 €

2 Engagement supplémentaire

le **Lundi 24 octobre 2016 avant 11h30 auprès de France Galop**

Epreuves à Toulouse du Breeders' Challenge pour les 3 ans	3 000 €
Epreuve à Toulouse du Breeders' Challenge Sprint et Classic pour 4 ans et +	3 000 €

**Forfaits et déclarations de partants
prélevés directement par France Galop**

3 Epreuves à Toulouse du Breeders' Challenge pour les 3 ans

2016

Forfait pour les courses du Breeders' Challenge des 3 ans	Samedi 22 Octobre	45,00 €
Non déclaré partants probables	Lundi 24 octobre	81,00 €
Partants Probables et montes	Lundi 24 octobre	Gratuit
Annulation de partants probables et monte	Mardi 25 Octobre	162,00 €
Entrée (due exclusivement pour chevaux ayant couru)		81,00 €

4 Epreuves à Toulouse du Breeders' Challenge Sprint et Classic pour 4 ans et +

Forfait pour les courses du Breeders' Challenge Sprint et Classic pour 4 ans et +	Samedi 22 Octobre	45,00 €
Non déclaré partants probables	Lundi 24 octobre	81,00 €
Partants Probables et montes	Lundi 24 octobre	Gratuit
Annulation de partants probables et monte	Mardi 25 Octobre	162,00 €
Entrée (due exclusivement pour chevaux ayant couru)		81,00 €



Conditions de préinscription et d'engagement aux épreuves du French Arabian Breeders' Challenge 2016

Depuis 2009, la préinscription des yearlings est réservée aux seuls membres de l'AFAC, fondateurs des épreuves du Breeders' Challenge.

En revanche, peut devenir membre de l'AFAC tout professionnel qui remplit les conditions suivantes :

♦ Acquitter une cotisation fixe annuelle de 100 Euros dont 50 Euros pour le Syndicat National des Eleveurs de Chevaux de Sang

Et

♦ Etre :

- ♦ éleveur / propriétaire au moins d'un cheval de Pur-Sang Arabe basé dans un élevage en France ayant vocation à produire en course au galop

ou

- ♦ propriétaire ou entraîneur au moins d'un produit de Pur-Sang Arabe de course déclaré à l'entraînement en France auprès de France Galop

ou

- ♦ un professionnel titulaire d'une activité déclarée en France dans les chevaux de Pur-Sang Arabes de course

et

- ♦ Etre agréé par le Conseil d'Administration

et

- ♦ Accepter un prélèvement de 4 % sur le montant des primes à l'éleveur obtenues pour tous les produits de Pur-Sang Arabe (Exemple : 40 Euros sur une prime à l'éleveur de 1.000 Euros)

Préinscription à vie au plus tard le 30 novembre 2016 de l'année de yearling.

Cette préinscription, réservée aux membres de l'AFAC, donne l'option d'inscrire à vie un yearling dans les quatre épreuves du Breeders' Challenge moyennant un règlement de 200 € **avant le 30 novembre 2016 auprès de l'AFAC. Les chevaux préinscrits (à l'âge de yearling) au Breeders' Challenge doivent AUSSI impérativement être confirmés dans leur engagement auprès de France Galop à la date du 29 août 2016.**

Cette préinscription dispense seulement du règlement de l'engagement. Tout cheval qui n'aurait pas été engagé au 29 août 2016 devra être supplémenté avec tous les coûts qui en résultent.

Tout cheval préinscrit à vie reste préinscrit à vie quel que soit son changement de propriétaire.

Les autres propriétaires qui ne souhaitent pas devenir membre de l'AFAC ou qui ne remplissent pas les conditions pour y adhérer conservent bien sûr la possibilité d'engager leurs chevaux dans les quatre épreuves du French Arabian Breeders' Challenge selon les conditions générales d'engagement des courses en France.

1 Engagement au plus tard le lundi 29 août 2016 auprès de France Galop avant 10h30

Cette première option pour un cheval à l'entraînement donne la possibilité d'engager un produit dans n'importe laquelle des quatre épreuves du Breeders' Challenge de l'année en cours. Les engagements effectués à cette date ne sont valables que pour les épreuves de l'année en cours. **Les chevaux préinscrits (à l'âge de yearling) au Breeders' Challenge doivent AUSSI impérativement confirmer leur engagement auprès de France Galop à cette date.**

2 Engagement supplémentaire au plus tard le lundi 24 Octobre 2016 auprès de France Galop avant 11h30

Cette option ne concerne que les chevaux qui n'auraient pas été engagés à la date du 29 août 2016

Les engagements pour les quatre épreuves du French Arabian Breeders' Challenge, sont à effectuer **auprès de France Galop pour les engagements et pour les paiements, et doivent être parvenus à la date impartie au plus tard avant 10h30.** Aucun engagement tardif ne pourra être accepté.

3-4 Forfaits et annulation de partants ou non déclarés partants spécifiques aux quatre épreuves du **Breeders' Challenge du 27 octobre 2016**, sont à payer pour tous les chevaux engagés et à effectuer directement **auprès de France Galop**, qui prélèvera sur le compte de chaque propriétaire concerné.

